



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 16 avril 2013 à compter de 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, sous la présidence de M. Michel Lanctôt.

Sont présents :

	Mme la mairesse Caroline St-Hilaire				
1	Michel Desjardins	10	Claude Jr Gladu	20	Roger Roy
2	Sylvie Parent	12	Monique Bastien	21	Jacques E. Poitras
3	Benôit L'Ecuyer	13	Monique Brisson	22	Éric Beaulieu
4	André Groleau	15	Gilles Grégoire	23	Suzanne Lachance
5	Albert Beaudry	16	Mireille Carrière	24	Nathalie Boisclair
6	Michel Lanctôt	17	Robert Myles	25	Lorraine Guay Boivin
7	Marie-Lise Sauvé	18	Michael O'Grady	26	Michel Latendresse
9	Nicole Lafontaine	19	Jacques Lemire		

Sont absents :

8	Manon D. Hénault	11	Johane Fontaine Deshaies	14	Robert Gladu
---	------------------	----	--------------------------	----	--------------

Sont également présents :

M. Renald Gravel, directeur général
Mme Annie Bouchard, directrice du greffe et greffière
Mme Carmen St-Georges, assistante-greffière et chef du Service du greffe par intérim

CO-130416-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-130416-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Monique Bastien d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

CO-130416-1.9.1 - Affectation du fonds d'infrastructures au remboursement du service de la dette du règlement CO-2013-776 (SE-2013-442);

CO-130416-1.58 - Adhésion du directeur général à une association professionnelle et participation de ce dernier à des congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Mme Jeanne-Mance Cyr dépose une pétition de citoyens du secteur Lemoyne demandant d'être consultés par le Comité de toponymie concernant les changements de noms de rue dans ce secteur.

M. James J. Muscovitch dépose une lettre du 16 avril 2013 concernant des frais de remembrement agricole.

Mme Josée Plamondon dépose une lettre accompagnée d'une pétition de citoyens du secteur Laflèche et d'un exemplaire du *Journal de Saint-Hubert* publié le mercredi 3 avril 2013, demandant de conserver le toponyme « rue Victoria » et d'être consultés par le Comité de toponymie.

M. Paul Saindon dépose un document concernant un avis d'infraction reçu pour l'espace qu'il occupe à l'intersection des rues Saint-Charles Ouest et Saint-Alexandre, l'entente intervenue entre la Ville et l'organisme Rues principales et le retrait du chef de l'opposition, M. Gilles Grégoire.

M. Pardo Chiocchio dépose un document concernant la présence de nids-de-poule dans le chemin Du Tremblay, les travaux de réfection effectués en 2012 dans le chemin de Chambly, la voie réservée aux autobus sur le boulevard Roland-Therrien et l'administration municipale.

M. Marcel Choquette dépose un document concernant les coûts réels de plusieurs contrats et les garanties fournies par les entrepreneurs.

M. Bernard Michaud dépose un document concernant l'ajournement automatique des séances à 22 h, l'attribution de contrats à des compagnies à numéros et les élus transfuges.

M. Jean-François Dionne, président de l'Association des travailleurs en signalisation routière du Québec, dépose une lettre de remerciement et un résumé de l'article 303 du Code de la sécurité routière du Québec.

CO-130416-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 MARS 2013 À 19 H 30 ET LE 20 MARS 2013 SUR AJOURNEMENT À 9 H 30

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2013 à 19 h 30, tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 mars 2013, tenue sur ajournement le 20 mars 2013 à 9 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 21 MARS 2013 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 mars 2013 à 16 h tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

CO-130416-1.6

DÉPÔT DE DOCUMENTS « QUESTION/RÉPONSE » FAISANT SUITE À DES QUESTIONS SOULEVÉES LORS DE SÉANCES ANTÉRIEURES (SE-2013-580, SE-2013-583 À SE-2013-585, SE-2013-609 À SE-2013-611, SE-2013-614 À SE-2013-619 ET SE-2013-651)

Il est procédé au dépôt des documents « Question/Réponse » faisant suite à des questions soulevées par les élus lors de la séance du conseil ordinaire du 19 mars 2013 concernant :

- 1° l'inventaire des œuvres d'art (SE-2013-580);
- 2° des travaux de réfection de Grande Allée (SE-2013-583);
- 3° la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de décembre 2012 (SE-2013-584);
- 4° le contrat 2013-VL704 pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des systèmes d'éclairage de rues, de parcs et de terrains de jeux (SE-2013-585);
- 5° l'aménagement d'une piste cyclable reliant la piste cyclable sur la rue Lawrence au parc Stephen-Olynyk (SE-2013-609);
- 6° le contrat 2012-COM-301 (APP-12-216) pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une signature de projet dans le cadre d'un plan directeur d'aménagement durable pour le pôle Roland-Therrien (SE-2013-610);
- 7° le sondage Léger Marketing (SE-2013-611);
- 8° l'encaissement d'un chèque (SE-2013-615);
- 9° des honoraires d'avocats apparaissant sur la liste mensuelle des contrats de 2 000 \$ du mois de décembre 2012 (SE-2013-616);
- 10° des honoraires d'avocats apparaissant sur la liste mensuelle des contrats de 2 000 \$ du mois de décembre 2012 (SE-2013-617);
- 11° la transmission de copies de factures d'avocats (SE-2013-618);
- 12° les déclarations d'intérêts pécuniaires (SE-2013-619);
- 13° le choix du site pour la construction du complexe culturel du Théâtre de la Ville (SE-2013-614);

14° le financement des travaux d'enfouissement des fils électriques (SE-2013-651).

CO-130416-1.7

ADJUDICATION DU CONTRAT 2012-GEN-309 (APP-12-246) POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-4 SITUÉE SUR LE BOULEVARD VAUQUELIN (SE-2013-294)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat 2012-GEN-309 (APP-12-246) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la station de pompage SP-4 située sur le boulevard Vauquelin, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Cima +, pour les prix unitaires soumis et pour un montant estimé à 107 849,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'autoriser l'adjudicataire à débiter les étapes 1 et 2 du contrat (étude et conception préliminaire) pour un montant maximal de 50 000 \$, l'adjudication de la partie du contrat contenue dans les étapes 3 à 5 étant conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement ordonnant ces travaux et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.8

ADJUDICATION DU CONTRAT 2013-GEN-202 (APP-13-033) POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD MARICOURT ET DE LA RUE BEAUHARNOIS (SE-2013-434)

Il est proposé d'adjuger le contrat 2013-GEN-202 (APP-13-033) pour l'exécution des travaux de réfection de l'égout, de l'aqueduc, de la chaussée, du pavage et des trottoirs dans le boulevard Maricourt et la rue Beauharnois, à Construction DJL inc., pour les prix forfaitaires et unitaires soumis et pour un montant estimé à 2 561 635,64 \$, taxes comprises, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2013-776 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SE-2013-442)

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement;

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyé par Mme Nathalie Boisclair, d'adopter le *Règlement CO-2013-776 ordonnant des travaux de réfection et d'aménagement de divers parcs, espaces verts et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.9.1

AFFECTATION DU FONDS D'INFRASTRUCTURES AU REMBOURSEMENT DU SERVICE DE LA DETTE DU RÈGLEMENT CO-2013-776 (SE-2013-442)

Il est proposé d'autoriser l'affectation du fonds d'infrastructures – volet taxe dédiée au remboursement du service de la dette du *Règlement CO-2013-776 ordonnant des travaux de réfection et d'aménagement de divers parcs, espaces verts et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, pour un montant n'excédant pas 7 522 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.10

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 1 (SE-2013-443)

Mme Nathalie Boisclair donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'enfouissement des infrastructures d'utilité publique dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 1, sera présenté.

CO-130416-1.11

ADJUDICATION DU CONTRAT 2013-GEN-204 (APP-13-029) POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PASTEUR, PRÉFONTAINE ET ST-GEORGES (SE-2013-445)

Il est proposé d'adjuger le contrat 2013-GEN-204 (APP-13-029) pour l'exécution des travaux de réfection des rues Pasteur, Préfontaine et St-Georges, à B. Frégeau & Fils inc., pour les prix forfaitaires et unitaires soumis et pour un montant estimé à 4 334 787,45 \$, taxes comprises, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.12

APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN CONCERNANT LA PERCEPTION PAR LA VILLE, LORS DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES, DES TAXES DUES À LA COMMISSION SCOLAIRE (SE-2013-471)

Il est proposé par Mme Sylvie Parent, appuyé par Mme Monique Bastien, d'approuver la convention à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire Marie-Victorin concernant la perception par la Ville, lors de la vente pour non-paiement des taxes, des taxes dues à la commission scolaire, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, renouvelable automatiquement d'année en année pour quatre autres périodes d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.13

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2013 DU CADRE D'INTERVENTION EN ART URBAIN ET LUTTE AUX GRAFFITIS, APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME DOSE CULTURE ET AUTORISATION DU VIREMENT BUDGÉTAIRE AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS (SE-2013-531)

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyé par Mme Nathalie Boisclair :

1° d'adopter le plan d'action 2013 du cadre d'intervention en art urbain et lutte aux graffitis;

2° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Dose Culture concernant l'enlèvement des graffitis illégaux sur le domaine public municipal et la promotion de l'art urbain sur le territoire de la Ville, pour une période débutant à la date de sa signature et se terminant le 31 octobre 2013;

3° d'autoriser le virement budgétaire ci-joint, au montant de 30 000 \$, afin de prévoir, notamment, les crédits requis aux fins de la présente entente.

M. Gilles Grégoire, appuyé par M. André Groleau, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Caroline St-Hilaire, Michael O'Grady, Monique Bastien, Sylvie Parent, Lorraine Guay Boivin, Nathalie Boisclair, Albert Beaudry, Mireille Carrière, Éric Beaulieu, Monique Brisson, Suzanne Lachance, Benoît L'Ecuyer, Jacques E. Poitras, Roger Roy et Jacques Lemire.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Michel Latendresse, Robert Myles, Gilles Grégoire, Michel Desjardins, Marie-Lise Sauvé, André Groleau, Claude Jr Gladu et Nicole Lafontaine.

M. le président Michel Lanctôt ne vote pas.

En faveur : 15

Contre : 8

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-130416-1.14

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 00-4427 CONCERNANT LES NUISANCES ET POURVOYANT À LES SUPPRIMER DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL, LE RÈGLEMENT 95-410 CONCERNANT LES NUISANCES DE L'ANCIENNE VILLE DE LEMOYNE, LE RÈGLEMENT 731 SUR LES NUISANCES DE L'ANCIENNE VILLE DE GREENFIELD PARK ET LE RÈGLEMENT 1212-96 RELATIF AUX NUISANCES, À LA PAIX ET AU BON ORDRE DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-HUBERT (SE-2013-307)

M. Éric Beaulieu donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement 00-4427 concernant les nuisances et pourvoyant à les supprimer* de l'ancienne Ville de Longueuil, le *Règlement 95-410 concernant les nuisances* de l'ancienne Ville de LeMoyne, le *Règlement 731 sur les nuisances* de l'ancienne Ville de Greenfield Park et le *Règlement 1212-96 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre* de l'ancienne Ville de Saint-Hubert afin de modifier les amendes applicables en cas de contravention à ces règlements, sera présenté.

CO-130416-1.15

ADJUDICATION DU CONTRAT 2013-GEN-205 (APP-13-035) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DUKE, HUBERT-GUERTIN ET DE MONACO (SE-2013-483)

Il est proposé d'adjuger le contrat 2013-GEN-205 (APP-13-035) pour l'exécution de travaux de remplacement de l'aqueduc et de réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures dans les rues Duke, Hubert-Guertin et de Monaco, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Claude Chagnon inc., pour les prix forfaitaires et unitaires soumis et pour un montant estimé à 2 398 520,36 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.16

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TRONÇON DU SENTIER CYCLABLE OKA – MONT-SAINT-HILAIRE TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SE-2013-487)

Mme Lorraine Guay Boivin donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du tronçon du sentier cyclable Oka – Mont-Saint-Hilaire traversant le territoire de la Ville et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-130416-1.17

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 13 FÉVRIER 2013 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SE-2013-524)

Il est proposé par Mme Sylvie Parent, appuyé par Mme Monique Bastien, d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 13 février 2013 préparée par la Direction des finances, au montant de

326 524,50 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.18

ADJUDICATION DU CONTRAT 2013-GEN-103 (APP-13-032) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LUCIEN-MILETTE (SE-2013-492)

Il est proposé d'adjuger le contrat 2013-GEN-103 (APP-13-032) pour l'exécution de travaux de réfection du pavage, des trottoirs et des bordures dans la rue Lucien-Milette, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction DJL inc., pour les prix forfaitaires et unitaires soumis et pour un montant estimé à 682 081,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.19

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FRAIS DE SERVICES DE SÉCURITÉ DANS L'ÉDIFICE SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SE-2013-494)

Il est proposé de payer à l'Université de Sherbrooke les frais de services de sécurité dans l'édifice situé à 100, place Charles-Le Moyne, lesquels sont de 132 132,06 \$ pour l'année 2011 et 13 087,09 \$ pour l'année 2012, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.20

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2013-778 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2010-640 CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (SE-2013-500)

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2013-778 modifiant le Règlement CO-2010-640 concernant la circulation des camions et des véhicules-outils.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.21

AVIS À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DE LA VOLONTÉ DE LA VILLE DE PARTICIPER À LA PHASE 10 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (SE-2013-502)

Il est proposé d'aviser la Société d'habitation du Québec de la volonté de la Ville de participer à la phase 10 du programme Rénovation Québec, pour un montant de 4 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.22

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA PHASE 10 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (SE-2013-501)

Mme Monique Brisson donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le financement de la phase 10 du programme Rénovation Québec, sera présenté.

CO-130416-1.23

ÉLIMINATION DE LA VENTE DE BOISSONS ÉNERGISANTES DANS LES ARÉNAS (SE-2013-517)

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

Il est proposé d'éliminer la vente de boissons énergisantes dans les aréas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.24

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES RESSOURCES MATÉRIELLES
(SE-2013-522)**

Il est proposé :

1° de nommer M. Laurier Gagnon au poste de directeur des ressources matérielles, à compter du 17 avril 2012, le tout conformément au protocole des conditions de travail du personnel cadre;

2° de mandater M. Gagnon pour réviser la structure organisationnelle de la Direction des ressources matérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.25

**PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR HYDRO-QUÉBEC POUR
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE SON RÉSEAU
SOUTERRAIN DANS LE BOULEVARD BÉLIVEAU (SE-2013-534)**

Il est proposé de payer la facture d'Hydro-Québec n° 0000457590, du 21 février 2013, pour l'exécution de travaux de prolongement de son réseau souterrain dans le boulevard Béliveau, au montant de 248 051,66 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.26

**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET
MONSIEUR BRUNO OUELLET CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE
BOUTIQUE DE SPORTS DANS LE CENTRE SPORTIF ROSANNE-
LAFLAMME (SE-2013-561)**

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyé par Mme Monique Bastien, d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Monsieur Bruno Ouellet par lequel la Ville loue à M. Ouellet un espace dans le Centre sportif Rosanne-Laflamme, d'une superficie approximative de 18,58 m², pour l'exploitation d'une boutique de sports, pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015 et pour un loyer mensuel de 120 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.27

ATTRIBUTION D'ODONYMES (SE-2013-542)

Il est proposé par Mme Monique Brisson, appuyé par Mme Monique Bastien, d'attribuer les odonymes suivants :

1° « rue Cuvillier Ouest » à la voie de circulation correspondant au lot 5 212 052 du cadastre du Québec, dans le développement résidentiel Les

Halles Vauquelin, phase 1, situé dans le prolongement de l'actuelle rue Cuvillier;

2° « rue Cuvillier Est » en remplacement de l'actuelle rue Cuvillier;

3° de mandater la Direction de l'aménagement durable du territoire pour demander leur officialisation auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.28

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU COMITÉ DE
TOPONYMIE (SE-2013-543)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion 13-01 du Comité de toponymie du 29 janvier 2013.

CO-130416-1.29

**IMPOSITION D'UNE CONDITION RELATIVE À LA CONSERVATION DES
VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL CITÉ CONCERNANT
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 45, RUE SAINT-THOMAS (SE-2013-541)**

Il est proposé par Mme Sylvie Parent, appuyé par Mme Monique Bastien :

1° d'imposer à toute personne qui modifie l'implantation du bâtiment accessoire de type serre au 45, rue Saint-Thomas, la condition à l'effet que cette implantation corresponde au plan joint;

2° d'abroger le paragraphe 1° de la résolution CO-111115-1.15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.30

**IMPOSITION DE CONDITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES
VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL CITÉ CONCERNANT
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 200, RUE DU BORD-DE-L'EAU EST (SE-2013-
544)**

Il est proposé d'imposer à toute personne qui modifie l'ouverture de la lucarne centrale du versant de la toiture de la façade arrière et remplace les fenêtres et contre-fenêtres de l'immeuble situé au 200, rue du Bord-de-l'Eau Est, les conditions suivantes :

1° les fenêtres doivent être de bois, de type à battant avec deux carreaux pour les lucarnes et trois carreaux pour les fenêtres du rez-de-chaussée;

2° la modification de l'ouverture de la lucarne centrale de la toiture de la façade arrière doit correspondre au croquis joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.31

IMPOSITION DE CONDITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL CITÉ CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 403, RUE GARDENVILLE (SE-2013-545)

Il est proposé d'imposer à toute personne qui remplace les ouvertures de l'immeuble situé au 403, rue Gardenville, les conditions suivantes :

1° les fenêtres de remplacement doivent être de modèle à guillotine avec carreaux au volet supérieur;

2° les ouvertures doivent être conservées sans augmentation ou diminution par remplissage;

3° la porte de remplacement de la façade principale doit être une reproduction fidèle de la porte de bois à panneaux avec deux fenêtres fixes, existante;

4° la porte doit être de couleur blanche;

5° les moulures décoratives de la façade principale doivent être de bois peintes blanches, reproduites fidèlement en image miroir avec la portion jumelée attenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.32

ACCEPTATION DE LA DONATION À LA VILLE DES LOTS 2 208 811, 2 208 813, 2 208 814, 2 208 833 ET 2 208 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SE-2013-557)

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyé par Mme Monique Bastien, d'accepter la donation à la Ville des lots 2 208 811, 2 208 813, 2 208 814, 2 208 833 et 2 208 834 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions mentionnées au sommaire exécutif SE-2013-557.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.33

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2013-777 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SE-2013-560)

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2013-777 décrétant un emprunt pour financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.34

APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS AYANT POUR OBJET LE VERSEMENT ET L'UTILISATION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU PROJET INTITULÉ « ACHAT DE LIVRES » (SE-2013-560)

Il est proposé d'approuver la convention à intervenir entre la Ville et le ministre de la Culture et des Communications ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation d'une subvention pour la réalisation du projet intitulé « Achat de livres ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.35

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE « IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT » À LA RÉDUCTION DE L'EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT CO-2011-716 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES POUR LES ANNÉES 2012 ET 2013 ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SE-2013-569)

Il est proposé d'affecter la somme de 1 637 000 \$, en provenance du poste « Immobilisations payées comptant », à la réduction de l'emprunt décrété par le *Règlement CO-2011-716 ordonnant des travaux de réfection de rues, trottoirs et bordures pour les années 2012 et 2013 et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.36

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DU MODULE COMPTEURS D'EAU DU LOGICIEL TFP (SE-2013-575)

Il est proposé Mme Nathalie Boisclair, Mme Monique Bastien, d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation du module Compteurs d'eau du logiciel TFP, incluant le soutien et l'entretien pour une période de cinq ans à partir de la date d'implantation, à ACCEO Solutions inc., pour le prix de 102 316,27 \$, taxes comprises, et selon les conditions mentionnées dans sa proposition de services #P7-42076-2012-2B, du 26 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.37

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2013-766 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'IMPLANTATION DE MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ARÉNA CYNTHIA-COULL ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SE-2013-577)

Il est procédé au dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2013-766 ordonnant des travaux de réfection et d'implantation de mesures d'efficacité énergétique à l'aréna Cynthia-Coull et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-130416-1.38

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2011-2012 DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SE-2013-587)

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2011-2012 du protecteur du citoyen, M. Pierre Gravel.

CO-130416-1.39

APPROBATION DU DOCUMENT INTITULÉ « AUTORISATION DU REQUÉRANT À PROCÉDER À LA RÉALISATION DU PROJET » À ÊTRE SIGNÉ ENTRE LA VILLE ET HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION, PAR LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, D'UN SERVICE EXPRESS PAR AUTOBUS ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION CO-130319-1.33 (SE-2013-606)

Il est proposé :

- 1° d'approuver le document daté du 19 mars 2013 intitulé « Autorisation du requérant à procéder à la réalisation du projet » par lequel la Ville autorise Hydro-Québec à modifier des structures existantes sur le boulevard Roland-Therrien, le tout relativement à l'implantation, par le Réseau de transport de Longueuil, d'un service express par autobus;
- 2° d'abroger la résolution CO-130319-1.33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.40

DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DE LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT TRIENNAL 2011, 2012 ET 2013 DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL (SE-2013-518)

Il est procédé au dépôt des prévisions budgétaires 2013 et de la mise à jour du plan de développement triennal 2011, 2012 et 2013 du Conseil des arts de Longueuil.

CO-130416-1.41

ADJUDICATION DU CONTRAT 2013-GEN-112 (APP-13-058) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BASSINS DE RÉTENTION ET D'UN POSTE DE POMPAGE PLUVIAL TEMPORAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 1-B (SE-2013-608)

Il est proposé d'adjuger le contrat 2013-GEN-112 (APP-13-058) pour l'exécution de travaux de construction d'infrastructures municipales, de bassins de rétention et d'un poste de pompage pluvial temporaire dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 1-B, au plus bas soumissionnaire conforme, Benvas Excavation inc., pour les prix forfaitaires et unitaires soumis et pour un montant estimé à 2 667 869,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement CO-2013-774 ordonnant ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.42

RENONCIATION AU CARACTÈRE DE RUE AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 2 588 571 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SE-2013-578)

Il est proposé :

1° de confirmer que la Ville a renoncé au caractère de rue affectant une partie du lot 2 588 571 du cadastre du Québec (rue Bériault) illustré au document ci-joint;

2° d'autoriser la greffière à intervenir, sur demande, dans divers actes afin de confirmer que la Ville a renoncé au caractère de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.43

APPROBATION DE LA PERMISSION DE VOIRIE N° 8606-13-0607 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (SE-2013-586)

Il est proposé :

1° d'approuver la permission de voirie n° 8606-13-0607 à intervenir entre la Ville et le ministère des Transports du Québec pour effectuer des travaux sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs et des interventions d'urgence sur toutes les routes sous la responsabilité de ce ministère et situées dans la Ville de Longueuil, valide du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

2° que la Ville se porte garante pour la remise en état des éléments composant les routes et pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans la permission de voirie, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-130416-1.44

DÉPÔT DE RAPPORTS ANNUELS 2012 DE COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL (SE-2013-554)

Il est procédé au dépôt des rapports annuels 2012 de la Commission des finances et des ressources humaines, de la Commission des infrastructures et de la circulation et de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

CO-130416-1.45

APPUI À LA CANDIDATURE DE M. ALBERT BEAUDRY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (SE-2013-644)

Proposition principale

Il est proposé par Mme Lorraine Guay Boivin, appuyé par Mme Monique Bastien, d'appuyer la candidature de M. Albert Beaudry à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Proposition d'amendement

Il est proposé en amendement par M. Gilles Grégoire, appuyé par Mme Marie-Lise Sauvé, d'appuyer la candidature de M^e Michel Latendresse plutôt que celle de M. Albert Beaudry.

Vote sur la proposition d'amendement

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Caroline St-Hilaire, Michael O'Grady, Monique Bastien, Sylvie Parent, Lorraine Guay Boivin, Nathalie Boisclair, Albert Beaudry, Mireille Carrière, Éric Beaulieu, Monique Brisson, Suzanne Lachance, Benoît L'Ecuyer, Jacques E. Poitras, Roger Roy, Michel Latendresse, Jacques Lemire, Robert Myles, Gilles Grégoire, Michel Desjardins, Marie-Lise Sauvé, André Groleau et Nicole Lafontaine.

Vote en faveur de cette proposition : M. Claude Jr Gladu.

M. le président Michel Lanctôt ne vote pas.

En faveur : 22

Contre : 1

REJETÉE

CO-130416-1.45.1

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Conformément à l'article 91 du *Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*, à 22 h, la séance est automatiquement ajournée.

La greffière,

Le président du conseil,

Annie Bouchard

Michel Lanctôt